



Assurance maladie visa visiteur V7 VLS

Par TinaRiwen

Bonjour,

Mes parents ont obtenu un visa long séjour visiteur type D : V7 VLS, et doivent demander un titre de séjour dans les deux mois qui suivent l'obtention de leur visa.

Dans la liste des documents demandés par la préfecture figure : Le document justifiant que le demandeur ait souscrit à une assurance maladie pendant toute la durée de son séjour.

Ils ont envoyé leur dossier à la CPAM pour obtenir la Protection Universelle Maladie, mais ils exigent une résidence ininterrompue en France depuis plus de trois mois.

Savez-vous comment obtenir le document d'assurance maladie pour compléter le dossier de titre de séjour à la préfecture avant l'expiration de leur visa dans trois mois ?

Je vous remercie par avance pour votre retour.

Merci de vos réponses

Par isernon

bonjour,

Toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière a droit à la prise en charge de ses frais de santé à titre personnel et de manière continue tout au long de sa vie : tel est le principe de la protection universelle maladie.

source

[url=https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/principes/protection-universelle-maladie#:~:text=La%20protection%20universelle%20maladie%20pr%C3%A9voit,%C3%A0%20un%20assur%C3%A9%20ouvrant%20droit.]https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/principes/protection-universelle-maladie#:~:text=La%20protection%20universelle%20maladie%20pr%C3%A9voit,%C3%A0%20un%20assur%C3%A9%20ouvrant%20droit.[/url]

ils semblent que vos parents ne remplissent pas les conditions ci-dessus.

ils doivent prendre une assurance privée.

salutations

Par TinaRiwen

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse !

Avez-vous des exemples d'assurance privée qui délivrent ce document accepté par la préfecture et qui ne serait très onéreuse pour un couple de retraités ?

Je vous remercie

Par Isadore

Bonjour,

Avez-vous des exemples d'assurance privée qui délivrent ce document accepté par la préfecture et qui ne serait très onéreuse pour un couple de retraités ?

Le forum ne peut pas conseiller d'assurance. Il existe des comparateurs en ligne.

Notez qu'actuellement, si un de vos parents a un accident ou tombe malade, il devra se faire soigner à ses frais. La

principale utilité de l'assurance, ce n'est pas de pouvoir obtenir le visa, mais de ne pas devoir dépenser des milliers d'euros ou plus pour des soins.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Il existe de nombreuses compagnies d'assurances qui proposent des contrats spécialement conçus pour les étrangers séjournant en France pour une longue durée.

Ces assurances peuvent couvrir les frais de santé dès leur arrivée et répondre à l'exigence de la préfecture.

Faire attention aux délais de carence.

Si vos parents disposent d'une assurance santé dans leur pays d'origine qui offre une couverture à l'étranger (même limitée dans le temps), vous pourriez peut-être fournir une attestation à la préfecture en attendant que leur dossier à la CPAM soit validé. Il faudra cependant vérifier si cela est acceptable par la préfecture.